



La politique linguistique du Conseil régional de Bretagne

⇒ Intervention de Lena LOUARN
Vice-présidente du Conseil régional de Bretagne et
Présidente de l'Office public de la langue bretonne



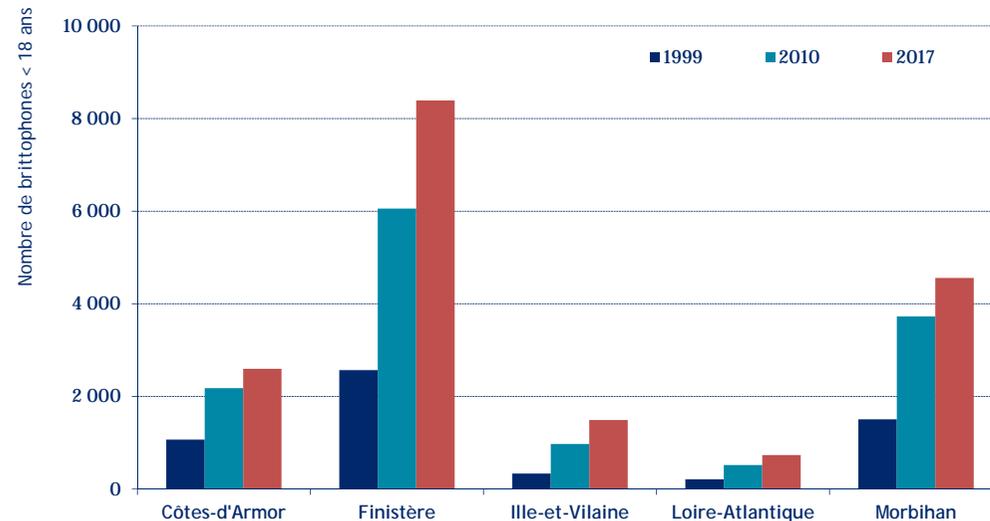
→ Le contexte contemporain



→ Une diminution continue du nombre de brittophones

- 263 851 brittophones en 1999 (INSEE)
- 206 000 brittophones en 2007 (Sondage TMO)
- Une étude sociolinguistique lancée en 2018

→ L'augmentation du nombre de brittophones de moins de 18 ans, clé de la revitalisation



→ La politique linguistique régionale en faveur de la langue bretonne

→ Organisation selon trois axes

- 1. Transmettre la langue bretonne
- 2. Développer la présence de la langue bretonne dans la vie sociale, culturelle et publique
- 3. Développer sa place dans le fonctionnement et les politiques de la Région

→ Correspondance avec le programme budgétaire n°318 « Développer les langues de Bretagne »

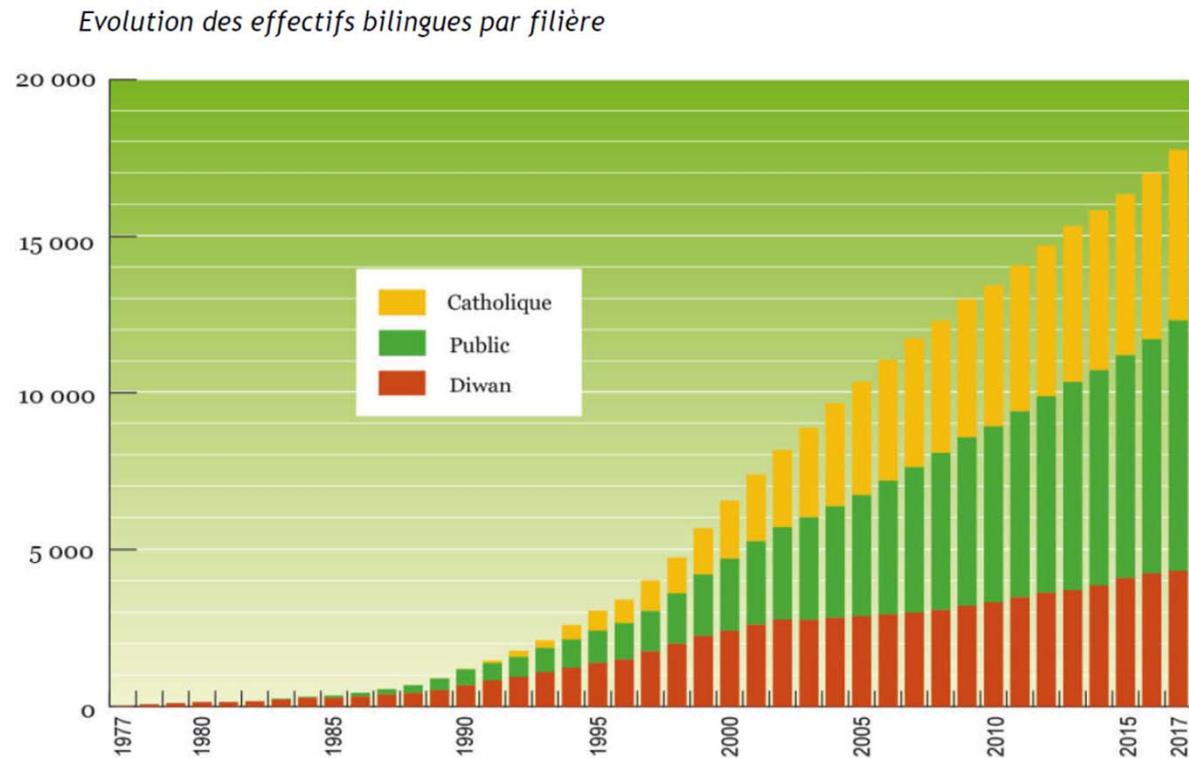
- 6 990 000 € au budget primitif 2018 pour le breton
 - soit 6 230 000 € en fonctionnement et 760 000 € en investissement
- 300 000 € au budget primitif 2018 pour le gallo

→ I.1 Développer l'enseignement bilingue



→ Soutenir les réseaux d'écoles

- Soutien aux associations de parents d'élèves bilingues du public et du privé
- Soutien direct à Diwan
- Soutien à l'enseignement catholique sous contrat pour le développement et la formation
- Soutien à l'initiation au breton pilotée par le Finistère

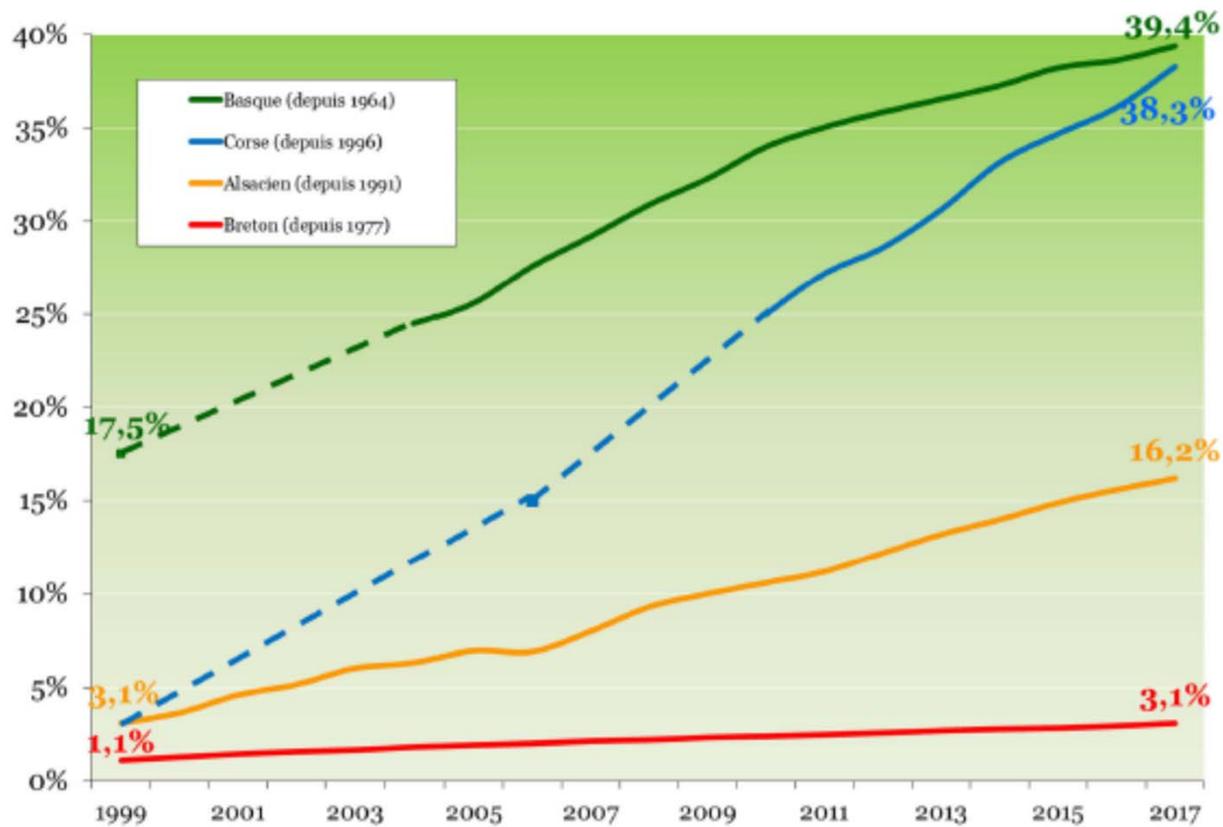




Comparaison avec les autres langues de France



Comparaison du taux d'enseignement bilingue pour le breton et d'autres langues de France en primaire



→ Une législation renforcée en 2013



→ Loi de refondation de l'école - Article 27 bis

- « Art. L. 312-10. - Les langues et cultures régionales appartenant au patrimoine de la France, leur enseignement est favorisé prioritairement dans les régions où elles sont en usage.
- « Les familles sont informées des différentes offres d'apprentissage des langues et cultures régionales. »
- « Dans les académies concernées, l'apprentissage complémentaire d'une langue régionale sera favorisé et le bilinguisme français-langue régionale sera encouragé dès la maternelle. »



Convention spécifique Etat- Région-universités - 2015



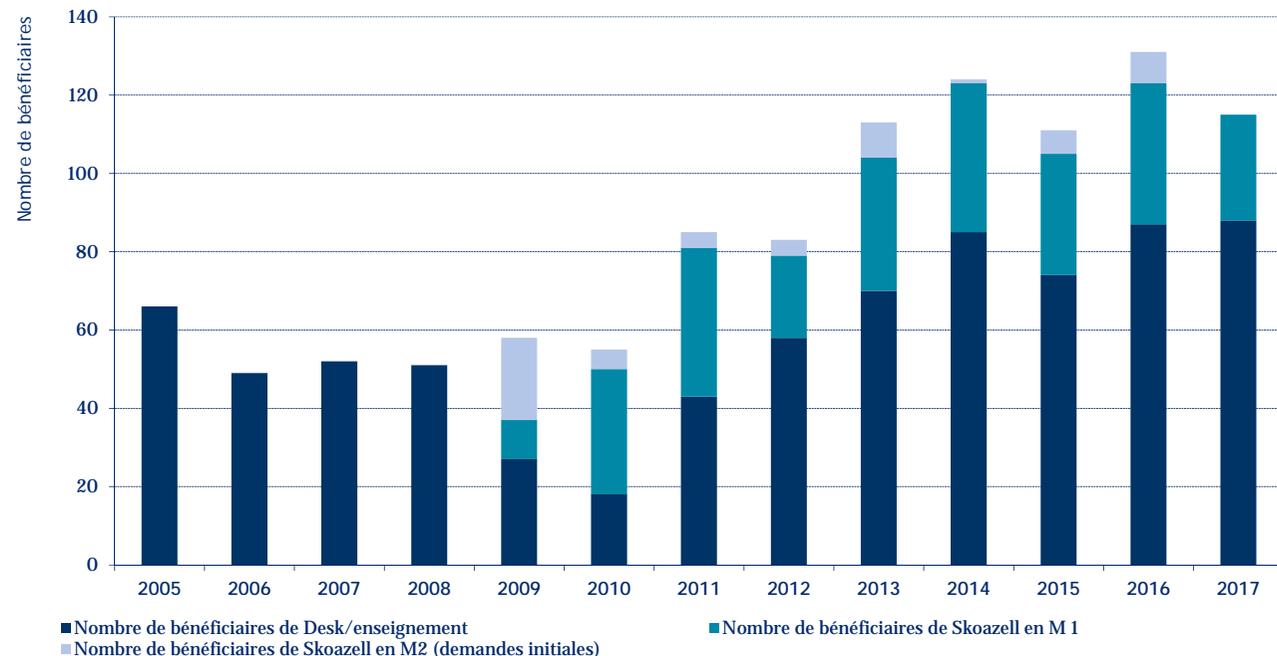
- Politique régionale de développement de l'enseignement bilingue dans l'académie de Rennes partagée avec les acteurs du CALR
- Evolution à la hausse du nombre de postes offerts au concours de recrutement des professeurs des écoles du public :
 - 69 postes pour l'ensemble des filières en 2016 et 2017
 - 53 postes en 2018
 - Un taux pour le public externe de 16,3% au lieu des 17% attendus

→ I.1 Développer l'enseignement bilingue



→ Accompagner les parcours de formation des futurs enseignants bilingues

- Soutien au centre de formation Kelenn et aux options langue bretonne des universités de Brest et Rennes 2
- Desk / enseignement pour la préprofessionnalisation (aide individuelle pour la formation longue à la langue)
- Skoazell pour les étudiants inscrits en master 1





→ I.1 Développer l'enseignement bilingue

→ Encourager la production et la diffusion de matériel pédagogique en langue bretonne

- Soutien à Ti-embann ar Skolioù (TES), service de Canopé diffusant gratuitement manuels et outils pédagogiques pour les trois filières

→ Des actions au-delà du programme budgétaire :

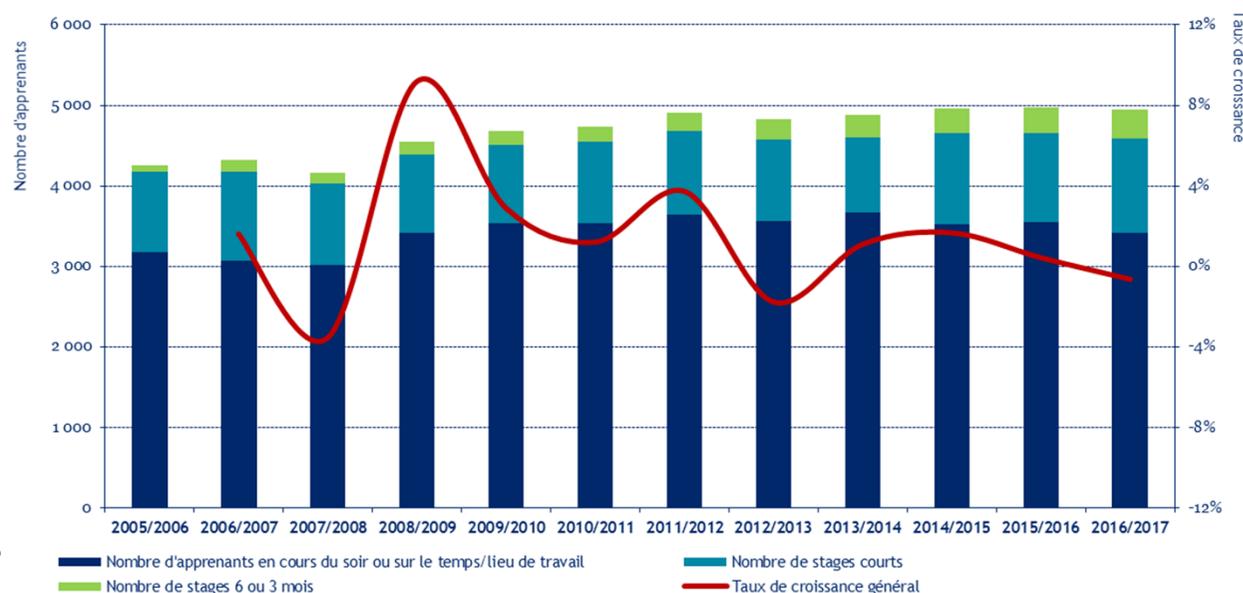
- Une aide forfaitaire (171 € par lycéen) pour soutenir l'enseignement bilingue ou l'enseignement du breton au lycée
- Les actions Karta :
 - spectacles en breton
 - ateliers sur le breton
 - échanges linguistiques (breton-gallois / sami / basque/ gaélique / sorabe)
 - classe-nature en breton...

→ I.2 Développer la formation pour adultes



→ Aider les structures de formation

- Soutien au fonctionnement des centres de formation professionnelle pour adultes Mervent, Roudour, Skol an Emsav, Stumdi et à leur fédération Deskiñ d'an Oadourien
- Soutien à des formations spécifiques :
 - formation à distance
 - stages immersifs
 - formations spécialisées

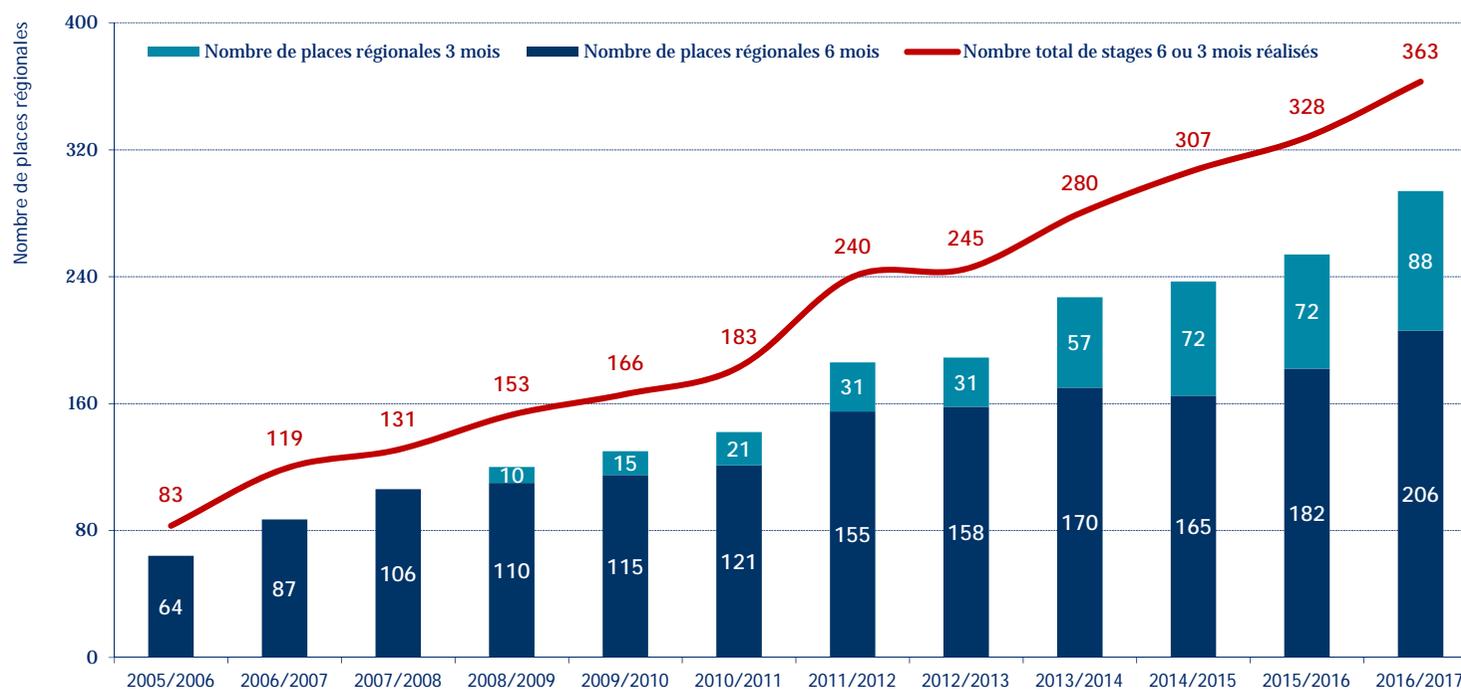


→ I.2 Développer la formation pour adultes



→ Soutenir la mise en place de stages longs

- La Région finance à hauteur de 3 250 € la place de stage 6 mois et de 2 000 € la place de stage 3 mois pour les demandeurs d'emploi

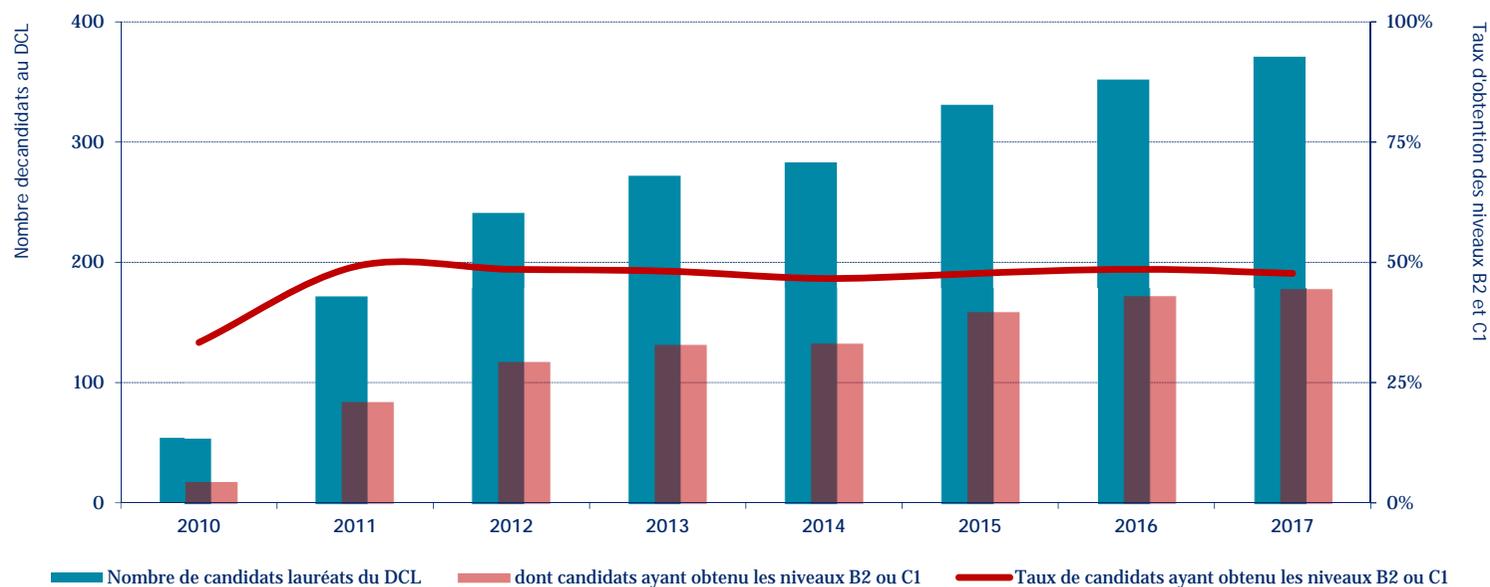


→ I.2 Développer la formation pour adultes



→ Le Diplôme de compétences en langue bretonne :

- Participation à l'organisation du Diplôme de compétences en langue bretonne, permettant la gratuité de l'examen



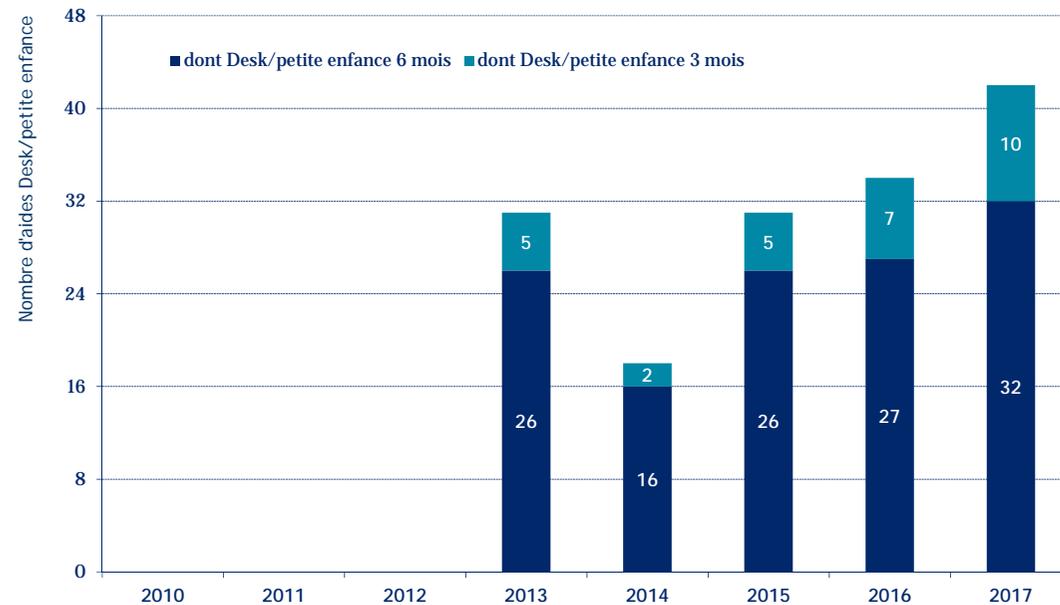


I.3 Favoriser la transmission familiale (pré-scolaire)



→ Aider les structures associatives

- Soutien à Divskouarn qui travaille au développement de la langue bretonne dans le monde de la petite enfance
- Soutien à Babigoù Breizh pour le développement d'un réseau de crèches immersives en langue bretonne
- Desk/petite enfance (aide individuelle pour la formation professionnelle à la langue)



→ II.1 Appuyer la sensibilisation, la connaissance, la diffusion et la pratique linguistiques



→ Soutien au fonctionnement de l'Ofis publik ar brezhoneg - Office public de la langue bretonne

→ Soutien au fonctionnement de structure généralistes

- Ar Redadeg : course-relais tous les deux ans pour le développement de la langue bretonne
- Kevre Breizh : fédération des plus grandes associations qui œuvrent pour la langue et la culture bretonnes
- Mignoned ar Brezhoneg : promotion de la langue bretonne, organisation de Gouel broadel ar brezhoneg

→ II.2 Assurer une présence territoriale de la langue bretonne



→ Ententes de pays

→ Soutien aux activités de loisirs jeunesse en breton

- Aide de 3 €/jour/enfant pour les camps de vacances ;

- En 2017, 651 enfants accueillis dans 38 camps en breton (4 290 jours)



→ Aide (100 € par stagiaire) au BAFA et BAFD en breton



→ II.3 Intensifier la présence de la langue bretonne dans les médias

→ Aide aux radios

- 2 radios brittophones :
 - Arvorig FM et Radio Kerne
 - Création d'une radio RNT à Nantes par Radio Kerne
- 2 radios bilingues :
 - Radio Bro Gwened et Radio Kreiz Breizh
- 1 radio avec des émissions en breton
 - Radio Rivages

→ Aide à la fédération Brudañ ha Skignañ qui produit les informations quotidiennes pour les 4 premières



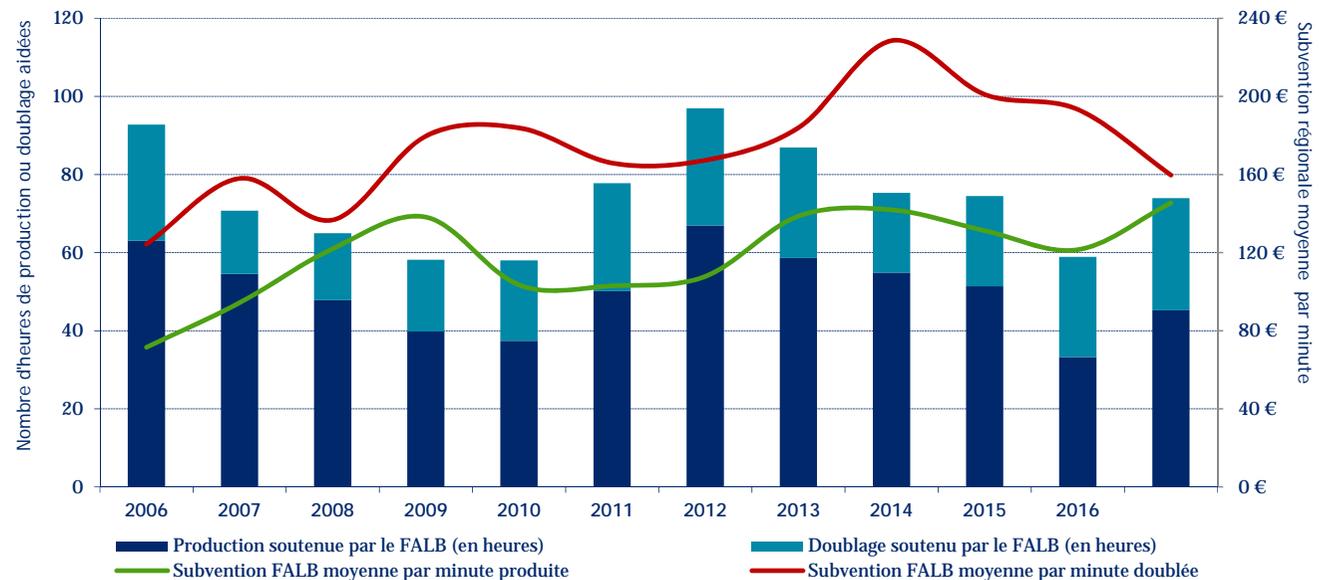
II.3 Intensifier la présence de la langue bretonne dans les médias



→ Aide aux télévisions diffusant en breton :

- France 3 Bretagne : journal quotidien, émission pour enfant et magazine le samedi matin
- Brezhoweb : productions pour tous publics
- TVR, Tébéo et Tébésud

→ Aide à la production et au doublage



→ II.4 Développer l'édition en breton

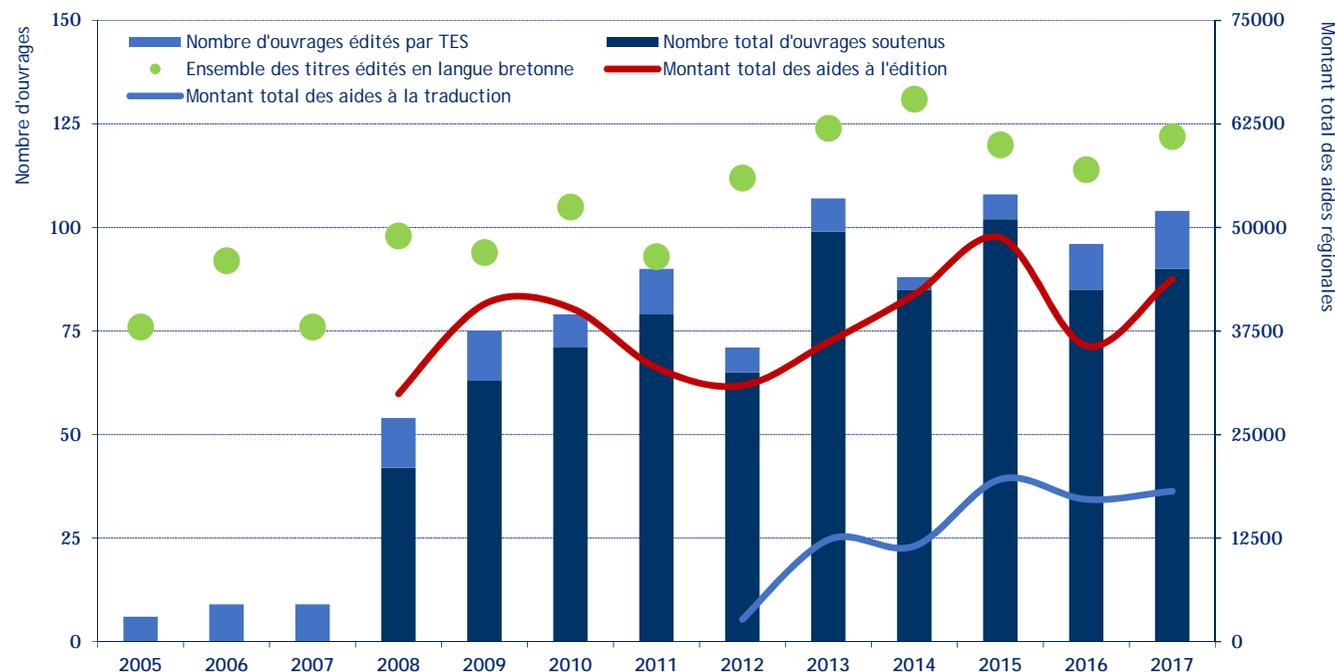


→ Soutien au fonctionnement des éditeurs associatifs et aux revues littéraires en breton

→ Soutien direct à l'édition en breton

- 50 % de la facture d'impression des ouvrages en breton
- 25 % pour les ouvrages bilingues

→ Soutien depuis 2012 à la traduction littéraire



→ II.5 Encourager les pratiques culturelles en breton

→ Aide au théâtre en breton

- Soutien aux troupes professionnelles (Piba, Ar Vro Bagan, Mat ar Jeu, La Obra, Paritito)
- Soutien à la fédération C'hoariva

→ Dispositif spécifique à l'initiation scolaire au théâtre en breton

- La Région subventionne les heures d'initiation en milieu scolaire à hauteur de 35 % (17,5 € par heure)

→ Soutien à la fédération des chorales Kanomp Breizh

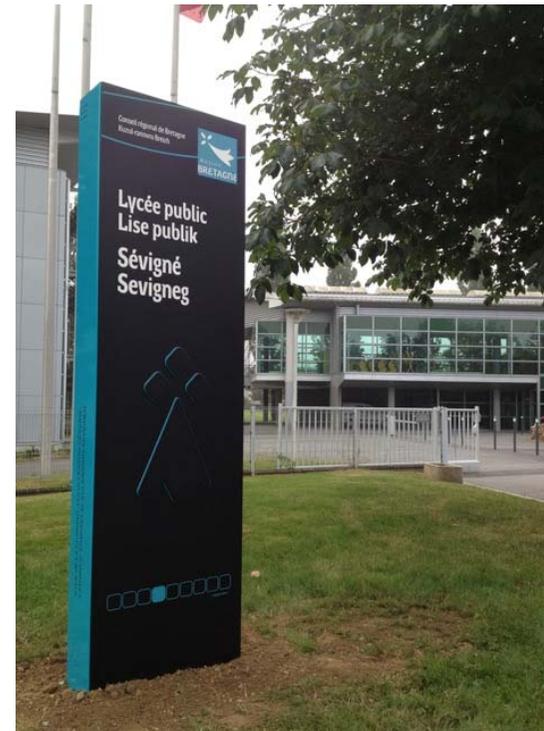
→ III Développer la place du breton dans le fonctionnement et les politiques régionales



→ Diffusion de la Charte d'utilisation des Langues de Bretagne qui prévoit le développement de la place de la langue bretonne dans la communication, la signalétique et les autres politiques de la Région

→ Exemple :

- Plans de signalétique prévoyant le bilinguisme
 - Dans les lycées
 - Dans les bâtiments des services
 - Sur les voies navigables...





→ CONCLUSION